



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 20-01-2025 /

Dossier complet le : 20-01-2025 /

N° d'enregistrement : 000832/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'un parc solaire villageois au sol sur la commune de Morannes-sur-Sarthe Daumeray.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOLEIL DU MIDI DEVELOPPEMENT

Raison sociale

SOLEIL DU MIDI DEVELOPPEMENT

N° SIRET

52917715600013

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Praderie

Prénom(s)

Benoit

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'un parc photovoltaïque au sol.

- Puissance : 994 kWc (< 1000kWc).
- Emprise foncière (surface cloturée) : 8 400 m²
- Périmètre clôture : 391 m
- Surface des panneaux projetée au sol : ~ 4 198 m².
- Système d'ancrage des structures : pieux battus.
- Cloture : grillage simple torsion galvanisée ; hauteur : 2 m.
- Installation de 3 postes de livraison de dimensions 1,2 x 0,65 x 1,5 m chacun

Les zones humides seront évitées, coupe de 6 peupliers en mauvais état.

La surface de stockage disponible avec les bacs est suffisante pour les besoins de la commune.

La notion de projet s'applique au seul projet de parc solaire villageois.

Plus d'informations aux pages 12 à 17 de la notice d'incidence.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vient s'ajouter au projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune déléguée voisine de Morannes. L'installation de ce parc permettra de contribuer aux objectifs de la loi APER (2023), des objectifs de développement des énergies renouvelables et plus particulièrement ceux de la communauté de communes d'Anjou Loir et Sarthe et de la commune nouvelle de Morannes-sur-Sarthe Daumeray. L'électricité sera injectée sur le réseau public d'électricité.

L'énergie produite sera d'environ 1,14 GWh par an soit l'équivalent de la consommation électrique de plus de 1100 habitants (hors chauffage et ECS), à laquelle s'ajoutera la production du potentiel parc voisin d'elle aussi 1,1 GWh. Ces parcs représenteront plus des 2/3 de la consommation en électricité de la commune de Morannes-sur-Sarthe Daumeray (~3 600 habitants).

Ce parc permettra d'éviter l'émission de près de 240t eqCO₂ par an.

Plus d'informations sur le bilan énergétique et le bilan carbone en pages 51 à 54 de la notice

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en suivant plusieurs étapes, sur une durée d'environ 3 mois :

- * le nettoyage du site (déplacer les déchets verts et couper les peupliers)
- * la pose des clotures
- * la réalisation des tranchées internes au parc pour le passage des câbles électriques
- * l'ancrage par pieux battus des tables photovoltaïques, afin d'éviter tout béton
- * l'assemblage des structures porteuses et pose des modules photovoltaïques et des onduleurs
- * le raccordement du parc au réseau public d'électricité.

Le raccordement au réseau électrique pour injecter l'électricité produite s'effectuera via une liaison souterraine jusqu'au poste de transformation déjà présent (cf. figure 13 de la notice). Ce raccordement au réseau national fera l'objet d'une demande spécifique auprès d'ENEDIS, une fois l'autorisation obtenue. Environ 100 m de câble HTA en souterrain seront nécessaires pour raccorder du parc aux postes de livraisons jusqu'au poste de transformation à l'entrée du site. Ce câble ne traversera aucun milieu sensible, uniquement en bordure du chemin d'entrée. La figure 13 de la notice présente un trace prévisionnel de raccordement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parc photovoltaïque sera exploité pendant 30 ans.

La phase d'exploitation nécessite des interventions sur site, évaluées à une à deux fois par an (maintenance préventive).

La vérification de la bonne production du site sera gérée à distance. Si une baisse de production apparaît, le gestionnaire du parc et son équipe de maintenance en seront informés en temps réel et pourront intervenir sur le site pour effectuer une maintenance curative.

L'entretien du couvert végétal sera effectué de préférence par pâturage d'ovins, sinon par fauche mécanique.

Il est à noter qu'aucun produit chimique (nettoyant panneaux solaires, desherbants, etc.) ne sera utilisé lors de la durée d'exploitation du parc solaire.

Le démantèlement sera réalisé selon un ordre inverse à celui de sa construction. L'installation sera déconnectée du réseau, puis les modules seront démontés afin d'être traités dans une filière agréée. Les structures (incluant les pieux battus) et l'ensemble des éléments techniques seront démontés et évacués vers un centre adhérent du réseau SOREN. Puis la clôture sera supprimée.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable : constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance : 994,56 kWc Nbr tables : 1111 Nbr modules : 1554 Surface cloturee : 8 4200 m ² Perimetre cloture : 391 m Surface projetee des modules : 4 620 m ²	994

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche est a 3 km du site (ZNIEFF de type II "Bois du Grip"). Plus d'informations page 40 de la notice d'incidence.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Des relevés pédologiques ont été réalisés pour déterminer les surfaces en zone humide. Celles-ci ont été évitées de toute implantation de panneaux. Le bureau d'étude Hydratop s'est chargé de l'étude et est intervenu sur site le 28/11. La méthodologie de l'inventaire ainsi que les détails de ces relevés sont à retrouver en page 37 à 39 de la notice environnementale (annexe volontaire 1).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est à environ 4,5 km du site (Natura 2000 - SIC "Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette"). Plus d'informations en page 42 de la note d'incidence.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'activité actuelle du site (dépôt de déchets verts et inertes et fauche régulière) ne le rend pas propice à l'installation d'une biodiversité riche. Seulement 6 peupliers, pour certains d'entre eux couchés par le vent et en mauvais état, seront coupés. La totalité des zones humides seront évitées. Par ailleurs, la piste d'accès au SDIS n'engendrera pas
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain étant enclavé entre la station d'épuration, des espaces boisés et un espace agricole de maraîchage, le projet ne vient pas soustraire de surface à l'agriculture. De plus, son utilisation depuis une dizaine d'années par la commune en tant qu'espace de stockage confirme le fait que le projet ne viendra pas faire concurrence aux espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site est concerné par les risques technologiques de type nucléaire, canalisations et transport de matières dangereuses et pollution des sols. Le risque nucléaire concerne l'entreprise Ionisos de Sable-sur-Sarthe à 5,5 km du site. Le site n'est pas traversé par des canalisations de transport de matières dangereuses, ces canalisations passent plus au nord du site. Enfin, le site ne sera pas
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est concernée par les risques naturels suivants : inondation, séisme, retrait et gonflement des argiles, feu de forêt, mouvement de terrain et radon. Le site, quant à lui, n'est concerné que par le risque séisme (échelle de 2/5), retrait et gonflement des argiles (échelle 1/3) et le risque feu de forêt. Le détail de ces risques et les mesures mises en place
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Impact tres faible attendu pendant la phase de travaux (sur une duree de 3 mois environ).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Impact temporaire et ponctuel faible pendant la phase travaux (~3 mois)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Impact ponctuel pendant la phase de travaux lors de la pose des fixations des structures.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures ainsi qu'une démarche ERC ont été étudiées afin d'éviter les impacts du projet sur son environnement. À commencer par la réalisation d'un inventaire de zones humides ayant permis l'évitement total des zones humides présentes sur site.

Dans le but de minimiser l'impact au sol des structures, les fixations en pieux battus ont été retenues. Le calendrier de travaux évitera la période de mars à août inclus afin d'éviter toute nuisance pour les espèces et leurs habitats. C'est essentiellement pendant la période de travaux qu'ont lieu les principales nuisances sur la durée de vie d'un parc photovoltaïque au sol. La continuité des travaux sera assurée et son démarrage privilégié entre les mois de septembre et novembre afin de ne pas laisser les espèces recoloniser le site.

Des clôtures avec des mailles en 5 cm * 25 cm tous les 50 mètres linéaires permettront de laisser passer la petite faune et de préserver le terrain de toute activité humaine hormis les rares interventions pour la maintenance du parc.

L'ensemble de ces mesures sont détaillées dans la partie IV de la notice d'incidence (pages 54 à 61).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La faible emprise de ce projet "villageois" et sa localisation sur un terrain fauche et sans activité agricole définissent un projet à faible impact environnemental et paysager.

De plus, le travail d'investigation des enjeux enviro-paysagers, notamment avec la réalisation d'un inventaire de zones humides en novembre 2024 nous a permis de déterminer les enjeux environnementaux du site et de les éviter.

Le porteur de projet s'est assuré de concevoir le projet avec le plus faible impact sur son environnement.

Une analyse environnementale complète n'est donc pas nécessaire pour ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Coquereau

Prénom Florian

Qualité du signataire Chef de projets

À Tierce

Fait le 17-01-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)